



www.institutsaintsimon.com

PROCEDURE D'ADMISSION

Formation préparatoire aux concours des secteurs éducatif et social

Formation Ouverte A distance

Date limite de dépôt des dossiers :
Vendredi 31 août 2018

Ce cycle de formation vous permettra d'acquérir des méthodologies et des outils qui vous aideront à passer sans encombre la phase écrite d'admissibilité et d'assurer ainsi votre qualification aux épreuves orales d'admission dans les différents centres de formations aux carrières éducatives et sociales.

I - CONDITIONS GENERALES

Les conditions requises sont :

- **Avoir déposé un dossier d'inscription** complet dans les délais prévus
- **Disposer du financement** du coût pédagogique

Attention : L'inscription à cette formation ne donne pas droit au statut étudiant

II – LA FORMATION

D'une durée totale de 90 heures, la formation est organisée en deux modules:

- **Module 1 : préparation à l'expression écrite (50 h)**
- **Module 2 : préparation aux tests psychotechniques (40 h)**

III – MODALITES PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Conditions de réalisation : 100% FOAD – Aucun déplacement en centre de formation n'est requis.

Modalités d'intervention : Cours en ligne – Apport méthodologique d'expression écrite et entraînements – Travail sur thèmes issus de l'actualité – Mise en situation d'examen – épreuves de tests psychotechniques -

Modalités de suivi, d'accompagnement et d'appréciation de la progression : test de positionnement, suivi individualisé avec accompagnement – Assistance technique

Modalités et critères d'évaluation : évaluation régulière (QCM – Concours blancs – Exercices en lignes)

IV– SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation sera délivrée par le Centre de formation.

V – COUTS DE LA FORMATION

Frais de dossier : 50 € Chèque à joindre à votre dossier d'inscription

Frais de formation : 540€

Attention, en cas de désistement, les frais de dossier restent acquis dans tous les cas

Le candidat dispose d'un délai de rétractation de 10 jours après la signature du contrat de formation professionnelle. Au-delà de ce délai, la totalité des frais de formation resteront dus.

L'inscription à une formation délivrée par l'institut Saint Simon donne accès aux centres ressources de l'ensemble de ses sites.

Une caution de 50 € vous sera demandée si vous choisissez d'utiliser ce service. Ce chèque n'est pas encaissé et sera restitué à la fin de la formation.

VI – ADMISSION A LA FORMATION

L'inscription à l'Institut Saint-Simon n'est effective qu'après :

- le retour de l'ensemble des pièces administratives demandées dans le dossier d'inscription
- le règlement des frais d'inscription.

L'admission en formation n'est effective qu'après :

- Le règlement des frais de formation
- La signature de la convention de formation

Attention : l'inscription à la formation n'est valable qu'une année.

VII – CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier doit comprendre :

- * Une lettre de motivation
- * Un Curriculum Vitae
- * Le chèque de 50 € à l'ordre de ARSEEA – Institut Saint Simon

Pour les salariés :

* ***L'autorisation de l'employeur à suivre la formation/attestation d'emploi (ci-jointe),*** précisant obligatoirement :

- * la nature du contrat de travail et le poste occupé
- * la durée hebdomadaire ou mensuelle du travail
- * les périodes de date à date (seulement pour les CDD)
- * Le montant de la participation de l'employeur aux frais de formation

* ***La photocopie du contrat de travail et la prise en charge financière.***

Pour les non-salariés et ceux qui prennent en charge une partie de la formation:

* ***L'autorisation du candidat/financement individuel (ci jointe)***